

SEANCE DU JEUDI 10 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Cabrerets, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Laure LE FOURN, Maire.

Etaient présents : Le Fourn Marie-Laure, Mousset Paul, Bacher Gabrielle, Doumarés Patrick, Van Der Knaap Will, Auber Lionel, Agnès Delpech, Bessac Alain, , Vincent Magot.

Absente excusée : Vergnes Sophie (pouvoir à Paul Mousset)

Absent : Peyron Clément.

Présence de Guilhem Cledele, Directeur du site du Pech Merle.

Monsieur Paul Mousset est élu secrétaire.

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du 3 février 2022 qui n'appelle aucune observation.

Avant de commencer l'ordre du jour, et suite à l'appel à candidature paru dans la dernière gazette, Mme le Maire propose à l'assemblée de procéder au tirage au sort du Comité citoyen de Villages A-Venir, qui sera composé de 5 membres.

Les candidatures reçues sont : Jean-Louis Felli, Jean-Paul Sicé, Anne Turlais, Anne-Laure Sentenac, Mathieu Flaujac, Patrick Barrier, Janick Soult, Laurent Pineau, Chantal Grépon, Corinne Lacoste.

Mme le Maire demande à M. Cledele Guilhem, Directeur du Site du Pech Merle, de bien vouloir procéder au tirage au sort.

Font donc partie du Comité citoyen : Anne Turlais, Anne-Laure Sentenac, Janick Soult, Laurent Pineau, Chantal Grépon.

Ces personnes seront invitées à participer à la prochaine réunion de Villages A-Venir qui aura lieu le mercredi 16 mars prochain à 19h00.

ORDRE DU JOUR :

- Voeu formulé par les élus en soutien au peuple ukrainien.

Centre de Préhistoire du Pech Merle

- Tarifs des ateliers pédagogiques en extérieur.
- Tarifs des visites spéciales à l'occasion du Centenaire de la découverte des peintures.

Commune

Rénovation du Musée Amédée Lemozi

- Avenant n°1 (plus-value) au marché de travaux - lot n°5-Electricité, Entreprise Fauché.
- Avenant n°2 (plus-value) au marché de travaux - lot n°5-Electricité, Entreprise Fauché.
- Avenant n°3 (plus-value) au marché de travaux - lot n°5-Electricité, Entreprise Fauché.
- Avenant n°1 (plus-value) au marché de travaux - lot n°1-Platrerie, Entreprise Alliance 360.
- Avenant n°1 (plus-value) au marché de travaux – lot n°3-Grands mobiliers, Entreprise Créations.
- Avenant n°1 (plus-value) à la réalisation du fac similé « la cage au lion » - Société Transversale.

- Délégation de la compétence Eclairage Public : Mise à disposition des biens à la FDEL.
- Emploi d'un préposé à la Régie du Camping municipal « le Cantal » - Droits de séjour.
- Emploi d'un préposé à la Régie du Camping municipal « le Cantal » - Entretien du bâtiment sanitaire.
- Débat sur les orientations budgétaires.
- Questions diverses.

VOEU FORMULE PAR LES ELUS EN SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN

L'Ukraine est victime d'une agression injustifiée décidée par Vladimir Poutine.

Confirmant notre attachement à la démocratie, au respect de l'intégrité territoriale et au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, nous condamnons avec la plus grande fermeté la violation de ses principes fondamentaux.

Alors que la guerre ressurgit sur notre continent, nous rappelons que l'Ukraine est une nation souveraine. Son peuple et son territoire sont le fruit d'une histoire ancienne que cette invasion entend effacer.

Les élus du conseil municipal de Cabrerets confirment leur soutien plein et entier au peuple ukrainien.

En réponse à l'urgence humanitaire, en France et sur notre territoire, le soutien au peuple ukrainien prend la forme d'une vague de solidarité. Des initiatives se sont d'ores et déjà concrétisées à l'échelle du territoire.

Nous les suscitons, et les encourageons.

A l'échelle de notre commune, portées par l'association du foyer rural de nouvelles actions voient le jour et permettront à nos concitoyens de réaliser des dons en faveur du peuple ukrainien.

De la même manière des concitoyens se sont portés volontaires pour accueillir des réfugiés partis sur les routes de l'exil. Ces personnes sont invitées à se signaler sur le site <https://parrainage.refugies.info/> qui a vocation à recenser les initiatives d'aide de différentes natures et à la mise en relation à cette fin avec des associations.

À l'image de la réaction indispensable de la communauté internationale, nous devons être à la hauteur du moment, conscients de cette histoire qui nous invite à la fraternité, à la responsabilité, à l'unité.

Centre de Préhistoire du Pech Merle

TARIFS DES ATELIERS PEDAGOGIQUES EN EXTERIEUR

Mme le Maire donne la parole à Monsieur Guilhem Cledel, Directeur du Centre de Préhistoire du Pech Merle.

M. Cledel rappelle que jusqu'à présent, les ateliers pédagogiques étaient réalisés uniquement pour les scolaires et en intérieur.

En juillet et août 2021, de nouveaux ateliers en extérieur ont été mis en place, d'une durée d'une heure, afin de tester les contenus et le public. Le tarif existant (correspondant au tarif des ateliers scolaires en vigueur) était fixé à 5 €.

Il ressort de cette expérience que le public de tout âge est intéressé mais que la durée de 1 heure est insuffisante pour le contenu nécessaire à un atelier de qualité.

Ces ateliers seront proposés pendant les vacances scolaires.

Il vous est demandé de bien vouloir fixer le tarif de ces ateliers pédagogiques réalisés en extérieur, d'une durée d'une heure 15 minutes à 7 €, sachant que le tarif des ateliers proposés aux scolaires reste fixé à 5 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, valide la proposition du Directeur du Site du Pech Merle et fixe le tarif des ateliers pédagogiques réalisés en extérieur à 7 € par participant (adulte ou enfant).

TARIFS DES VISITES SPECIALES A L'OCCASION DU CENTENAIRE DE LA DECOUVERTE DES PEINTURES

Mme le Maire donne la parole à Monsieur Guilhem Cleedel, Directeur du Centre de Préhistoire du Pech Merle.

M. Cleedel informe que pour la saison 2022, la grotte du Pech Merle sera ouverte du samedi 09 avril au lundi 14 novembre.

Pendant ces sept mois d'ouverture de nombreuses festivités viendront animer la vie du site pour célébrer le centenaire de la découverte de la grotte.

Dans ce contexte commémoratif, il vous est proposé la mise en place de visites spécifiques et uniques :

La visite « explorateur aux lanternes » : Il sera proposé de revivre l'atmosphère des découvreurs de 1922 et de découvrir la grotte comme vous ne l'avez jamais vue en admirant les animaux prendre vie sous vos yeux et s'animer à la lueur des lanternes. (10 personnes maximum - 2 soirs par semaine entre mai et le 10 juillet et du 25 août au 13 novembre. Proposition de tarif entre 40 et 50 €.

« La grande visite » : Cette visite donnera accès aux visiteurs au circuit de visite classique ainsi qu'à la « salle rouge ». Cette visite sera plus axée sur la géologie de la grotte. Il s'agira également de visites avec un nombre limité de participants (15 pers maximum) qui pourront avoir lieu une fois par semaine à partir de mai 2022. Proposition de tarif entre 25 et 35 €.

Il vous est demandé de bien vouloir fixer le tarif de ces visites spéciales.

Après en avoir entendu l'exposé du Directeur et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité,

- fixe le tarif des visites spéciales à l'occasion du Centenaire de Pech Merle, de la façon suivante :

- ✓ Visite explorateur : 45,00 € / participant
- ✓ La Grande Visite : 30,00 € / participant

Commune

RENOVATION DU MUSEE AMEDEE LEMOZI

AVENANT N°1 (PLUS-VALUE) AU MARCHE DE TRAVAUX - LOT N°5-ELECTRICITE, ENTREPRISE FAUCHE

Madame le Maire présente à l'Assemblée l'avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise Fauché pour le lot n°5 – Electricité –

Cet avenant concerne les plus-values suivantes :

- Variation pour les luminaires des vitrines
- Adaptation de certains branchements et notamment le renouvellement de réseaux et matériels existants non diagnostiqués jusqu'à la dépose
- Intégration de certaines adaptations suite à l'évolution de la demande et suite aux précisions concernant la scénographie : PC écrans en plus, PC en plus pour public et ménage, Wifi, alimentations vitrines non prévues au marché et éclairage de ces vitrines + éclairage supplémentaire

pour un montant HT de 5.527,13

Incidence financière de l'avenant :

Montant de l'avenant H.T. : 5.527,13 €

T.V.A. à 20 % : 1.105,43 €

Montant TTC : 6.632,56 €

Pourcentage d'écart introduit par l'avenant : 18,60 %

Nouveau montant total du marché public : 35.275,04 HT / 42.330,05 TTC.

Le Maire propose de valider cet avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise Fauché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, autorise Mme le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux pour la rénovation du Musée Amédée Lemozi, avec l'entreprise Fauché, ainsi que tous documents s'y rapportant.

RENOVATION DU MUSEE AMEDEE LEMOZI

AVENANT N°2 (PLUS-VALUE) AU MARCHE DE TRAVAUX - LOT N°5-ELECTRICITE, ENTREPRISE FAUCHE

Madame le Maire présente à l'Assemblée l'avenant n°2 au marché de travaux avec l'entreprise Fauché pour le lot n°5 – Electricité –

Cet avenant concerne la plus-value suivante :

- Eclairage des vitrines : remplacement des luminaires en variante par des bandeaux led pour plus d'homogénéité de la lumière

pour un montant HT de 1.438,83 €

Pour mémoire, montant de l'avenant n°1

Montant H.T. : 5.527,13 €

T.V.A. à 20 % : 1.105,43 €

Montant TTC : 6.632,56 €

Pourcentage d'écart introduit par l'avenant : 18,60 %

Incidence financière de l'avenant n°2 :

Montant de l'avenant n°2 H.T. : 1.438,83 €

T.V.A. à 20 % : 287,77 €

Montant TTC : 1.726,60 €

Pourcentage d'écart introduit par l'avenant : 4,80 %

Nouveau montant total du marché public : 36.713,87 HT / 44.056,65 TTC.

Mme le Maire propose de valider cet avenant n°2 au marché de travaux avec l'entreprise Fauché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, autorise Mme le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de travaux pour la rénovation du Musée Amédée Lemozi, avec l'entreprise Fauché, ainsi que tous documents s'y rapportant.

RENOVATION DU MUSEE AMEDEE LEMOZI

AVENANT N°3 (PLUS-VALUE) AU MARCHE DE TRAVAUX - LOT N°5-ELECTRICITE, ENTREPRISE FAUCHE

Madame le Maire présente à l'Assemblée l'avenant n°3 au marché de travaux avec l'entreprise Fauché pour le lot n°5 – Electricité –

Cet avenant concerne la plus-value suivante :

- Changement et ajout de luminaires led dans deux vitrines

pour un montant HT de 429,35 €

Pour mémoire, montant de l'avenant n°1

Montant H.T. : 5.527,13 €

T.V.A. à 20 % : 1.105,43 €

Montant TTC : 6.632,56 €

Pourcentage d'écart introduit par l'avenant : 18,60 %

Pour mémoire, montant de l'avenant n°2

Montant H.T. : 1.438,83 €

T.V.A. à 20 % : 287,77 €

Montant TTC : 1.726,60 €

Pourcentage d'écart introduit par l'avenant : 4,80 %

Incidence financière de l'avenant n°3 :

Montant de l'avenant n°3 H.T. : 429,35 €

T.V.A. à 20 % : 85,87 €

Montant TTC : 515,22 €

Pourcentage d'écart introduit par l'avenant : 1,50 %

Nouveau montant total du marché public : 37.143,22 HT / 44.571,87 TTC.

Mme le Maire propose de valider cet avenant n°3 au marché de travaux avec l'entreprise Fauché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, autorise Mme le Maire à signer l'avenant n°3 au marché de travaux pour la rénovation du Musée Amédée Lemozi, avec l'entreprise Fauché, ainsi que tous documents s'y rapportant.

RENOVATION DU MUSEE AMEDEE LEMOZI

AVENANT N°1 (PLUS-VALUE) AU MARCHE DE TRAVAUX - LOT N°1-PLATRERIE, ENTREPRISE ALLIANCE 360

Madame le Maire présente à l'Assemblée l'avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise Alliance 360 pour le lot n°1 – Plâtrerie –

(Intégration de certaines adaptations suite à certaines découvertes ou précisions en cours de chantier)

- Cet avenant concerne les plus-values suivantes :
 - Plâtre sur mur derrière fac-similé des antilopes en prévision de sa dépose
 - Coffrages pour cacher EP dans salle préhistoire et dans entrée à la place d'un hypothétique mobilier de scénographie qui ne sera pas réalisé

Pour un montant HT de 970,40

Incidence financière de l'avenant n° 1 :

Montant de l'avenant n°1 H.T. :	970,40 €
T.V.A. à 20 % :	194,08 €
Montant TTC :	1.164,48 €
Pourcentage d'écart introduit par l'avenant :	4,90 %

Nouveau montant total du marché public : 20.755,48 HT / 24.907,06 TTC.

Mme le Maire propose de valider cet avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise Alliance 360.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, autorise Mme le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux pour la rénovation du Musée Amédée Lemozi, avec l'entreprise Alliance 360, ainsi que tous documents s'y rapportant.

RENOVATION DU MUSEE AMEDEE LEMOZI

AVENANT N°1 (PLUS-VALUE) AU MARCHE DE TRAVAUX – LOT N°3-GRANDS MOBILIERS, ENTREPRISE CREATIONS

Madame le Maire présente à l'Assemblée l'avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise SAS Création pour le lot n°3 – Grands mobiliers -

- Cet avenant concerne les plus-values suivantes :
 - Fabrication de deux trappes-grille de reprise sur mesure
 - Protection du grand mobilier 1 par panneau contre-plaqué et tablette en contre-plaqué bouleau

Pour un montant HT de 450,00 €

Incidence financière de l'avenant :

Montant de l'avenant n°1 H.T. :	450,00 €
T.V.A. à 20 % :	90,00 €
Montant TTC :	540,00 €
Pourcentage d'écart introduit par l'avenant :	1,80 %

Nouveau montant total du marché public : 25.805,00 HT / 30.942,00 TTC.

Mme le Maire propose de valider cet avenant au marché de travaux avec l'entreprise SAS Création.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, autorise Mme le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux pour la rénovation du Musée Amédée Lemozi, avec l'entreprise Créations, ainsi que tout document s'y rapportant.

RENOVATION DU MUSEE AMEDEE LEMOZI

AVENANT N°1 (PLUS-VALUE) A LA REALISATION DU FAC SIMILE « LA CAGE AU LION » - SOCIETE TRANSVERSALE

Mme le Maire rappelle que le scan pour la réalisation du fac-similé de la Cage au Lion a été réalisé gracieusement par l'Université de Toulouse.
Ce scan s'est révélé inexploitable.

Pour obtenir les textures et couleurs précises de la paroi, la Société Transversale a dû procéder à une numérisation complémentaire plus fine, entraînant une plus-value de 12.000 € HT.

Incidence financière de l'avenant :

Montant de l'avenant n°1 H.T. :	12.000,00 €
T.V.A. à 20 % :	2.400,00 €
Montant TTC :	14.400,00 €
Pourcentage d'écart introduit par l'avenant :	47 %

Nouveau montant total : 37.600,00 HT / 45.120,00 TTC.

Mme le Maire propose de valider cet avenant avec la Société Transversale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, autorise Mme le Maire à signer l'avenant n°1 avec la Société Transversale ainsi que tout document s'y rapportant.

DELEGATION DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC : MISE A DISPOSITION DES BIENS A LA FDEL

Vu les statuts de la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL), en date du 20 décembre 2011,

Vu le règlement de la FDEL fixant les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence optionnelle de l'éclairage public, en application de l'article 2.3 de ses statuts,

Vu la délibération de la commune du 08/04/2021 demandant le transfert de sa compétence éclairage public à la FDEL,

Vu l'état physique du parc d'éclairage public communal en date du 09/02/2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide, en complément de la délibération initiale précitée,

- de confirmer la délégation de la compétence communale Eclairage Public (EP) à la FDEL, dans les conditions fixées par son règlement,
- de valider l'inventaire du parc EP communal réalisé par la FDEL,
- de mettre à disposition de la FDEL, à titre gratuit, les biens concernés. Cette mise à disposition sera constatée par la signature d'un procès-verbal contradictoire, conformément à l'article L.1321 du C.G.C.T.,
- d'inscrire au budget communal la constatation comptable de la mise à disposition des biens. Les emprunts en cours, contractés par la commune pour financer ses ouvrages EP avant le transfert de la compétence, resteront à sa charge et ne s'imputeront pas sur sa contribution annuelle. La commune continuera à les gérer jusqu'à leur extinction.
- de transmettre à la FDEL le montant de la valeur (initiale ou forfaitaire) ou du coût historique des installations d'EP,
- d'autoriser Mme le Maire à signer toutes pièces à intervenir, en particulier le procès-verbal de mise à disposition des biens.

EMPLOI D'UN PREPOSE A LA REGIE DU CAMPING MUNICIPAL « LE CANTAL » - DROITS DE SEJOUR (adjoint technique)

En application de l'article L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales, Wil Van Der Knaap, conseiller municipal ayant un intérêt personnel dans ce point de l'ordre du jour, ne doit pas prendre part à la délibération, et doit quitter la salle.

Après discussion et afin de laisser le temps de la réflexion notamment sur le nombre d'heures par semaine nécessaires à la bonne exécution de cet emploi, Mme le Maire propose à l'assemblée de reporter ce point de l'ordre du jour à la prochaine réunion.

EMPLOI D'UN PREPOSE A LA REGIE DU CAMPING MUNICIPAL « LE CANTAL »- ENTRETIEN DU BATIMENT SANITAIRE

Comme pour les saisons 2020 et 2021, Mme le Maire propose que Mme Miralles Macia Jessica, Adjoint technique territorial auprès de la commune, effectue l'entretien du bâtiment sanitaire du camping pendant la saison d'ouverture, à raison de dix heures par semaine.

En accord avec le Centre Départemental de Gestion du Lot, et après avis favorable de la Trésorerie de Cahors, considérant que l'agent travaille actuellement à temps non complet, (6 heures par semaine), Mme le Maire propose que les heures effectuées pour l'entretien du bâtiment sanitaire du camping, à savoir dix heures par semaine, soient rémunérées en heures complémentaires sur la période du 1^{er} mai 2022 au 30 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime,
- approuve la proposition ci-dessus.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

1°) Résultat Exercice 2021 de la Commune

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses émises	538.335,17	245.676,79
Recettes émises	739.844,92	81.287,18

Soit un excédent en section de fonctionnement de 201.509,75 € et un déficit en section d'investissement de 164.389,61 €.

2°) Proposition d'affectation du résultat 2020 de la Commune

Au vu du résultat de l'exercice 2021, il peut être proposé de présenter, lors du vote du Compte Administratif 2021, l'affectation du résultat 2021 de la façon suivante :

- Résultat de fonctionnement antérieur reporté	503.127,16 €
- Résultat de fonctionnement 2021	201.509,75
- Résultat de fonctionnement cumulé	704.636,91
- Résultat d'investissement antérieur reporté	71.318,43
- Résultat d'investissement 2021	- 164.389,61
- Résultat d'investissement cumulé	- 93.071,18
- Restes à réaliser en dépenses	- 327.075,00 €
- Restes à réaliser en recettes	43.900,00 €
	- 283.175,00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :

* affectation obligatoire à la couverture du déficit d'investissement (cpte 1068) (283.175,00 + 93.071,18)	376.246,18 €
* affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) (704.636,91 – 376.246,18)	328.390,73 €

3°) Résultat Exercice 2021 du Centre de Préhistoire du Pech Merle

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses émises	999.444,09	11.060,20
Recettes émises	1.245.853,03	39.248,74

Soit un excédent en section de fonctionnement de 246.408,94 € et un excédent en section d'investissement de 28.188,54 €.

2°) Proposition d'affectation du résultat 2020 du Centre de Préhistoire du Pech Merle

Au vu du résultat de l'exercice 2021, il peut être proposé de présenter, lors du vote du Compte Administratif 2021, l'affectation du résultat 2021 de la façon suivante :

- Résultat de fonctionnement antérieur reporté	1.182.178,89 €
- Résultat de fonctionnement 2021	246.408,94
- Résultat de fonctionnement cumulé	1.428.587,83
- Résultat d'investissement antérieur reporté	167.931,42
- Résultat d'investissement 2021	28.188,54
- Résultat d'investissement cumulé	196.119,96
- Restes à réaliser en dépenses	- 76.714,00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :

* affectation obligatoire à la couverture du déficit d'investissement (cpte 1068)	0,00 €
* affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1.428.587,83 €

4°) Impôts locaux – Taux d'imposition

Il est rappelé que les taux n'ont pas été augmentés depuis 2015

Rappel des taux 2021 :

- Foncier bâti	:	20,11 %	
- Foncier non bâti	:	139,85 %	(Recettes 2021 : 119.628 €)

A savoir que l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'année, n'a pas encore été transmis par les services de l'Etat.

Mme Corine Cogne, Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) auprès de la Trésorerie de Cahors a effectué des simulations qui sont présentées à l'assemblée.

Après discussion, les élus souhaitent maintenir les taux 2021.

5°) Subventions 2021 (compte 6574)

En 2021 il a été versé 6.430 € de subventions sur un budget prévisionnel de 8.000 €

(Subventions versées 2020 = 3.536 €)

Les associations ayant bénéficié d'une subvention en 2021 sont :

- Société de chasse de Pech Merle	0 €	(dde écrite non reçue)
- Association de propriétaires	600	
- Société de pêche	150	
- Foyer Rural	720 + 350	
- Comité des Fêtes	1.500 + 1.600	
- Ass. Commerçants Artisans Cabrerets	800	
- AFM Téléthon	100	
- Ecole de musique Cajarc	100	
- Lapopie Olympique	100	
- Service soins infirmiers à domicile	110	

- Office National Anciens Combattants	50
- ADMR Les Gariotes	100
- Les amis de la Sagne	150
	soit 6.430,00 €

Après discussion, il est proposé d'inscrire au budget primitif 2022, compte 6574, une enveloppe de 10.000 €.

6°) Programme d'investissements 2021 en cours

Il est rappelé ci-après les travaux engagés en 2021 restant à réaliser en 2022 pour 327.075 € :

Article/Opération	Libellé	RAR 2020
2111/10001	Réserve foncière	20 000,00
21578/036	Achat petit outillage	1 100,00
2128/076	Aménagement Cœur de village	17 967,00
2132/082	Bâtiments communaux	20 000,00
2181-2313/10030	Rénovation Musée	158 400,00
2041511/10045	Dissimulation réseaux T1	109 608,00
		327 075,00

Depuis le début de l'année d'autres travaux ont été engagés qu'il conviendra de budgéter en priorité.

- <i>Local épicerie</i>	
• <i>Installation de 2 prises pour rotissoire</i>	996,00 € TTC
• <i>Remplacement de volets roulants</i>	7.588,87 € TTC
- <i>Avenants du Musée</i>	25.400,00 € TTC
- <i>Poteau incendie Merlan</i>	4.000,00 € TTC
	<u>37.984,87 € TTC</u>

Investissements à venir qui seront inscrits au budget primitif en fonction des crédits disponibles :

- Travaux logement ancienne Ecole	75.000 €
- Toilettes sèches (x1)	12.000 €
- Voirie Le Serpoul (en priorité)	13.510 €
- Voirie Courbous	11.170 €
- Réserve foncière	20.000 €
- Mise en sécurité du château du Diable	non estimé
- Eclairage château du Diable et ruelle de l'Eglise	non estimé
- Achat de la maison forestière	130.000 €

QUESTIONS DIVERSES

Projet de territoire 2020-2026 du Grand Cahors – Partenariat contractuel avec la Région : Afin de préparer cette contractualisation, le Grand Cahors propose de constituer un groupe de travail composé des 36 communes, chargé de recenser les projets communaux et intercommunaux et de les inscrire dans les orientations du projet de territoire.

Un élu de la commune doit être désigné pour participer à un atelier qui se tiendra le jeudi 24 mars 2022 à la médiathèque de Mercuès.

Après discussion, Agnès Delpech vérifiera son planning et selon ces disponibilités y participera. A défaut Mme le Maire représentera la commune.

Bilan camping 2021 : 5.531 nuitées (5.888 en 2020) Total des recettes : 30.783,60 € – Total des dépenses : 14.680,29 €.

La Fleur métallique du cheMAIN faisant : il y a quelques mois, la municipalité a donné son accord pour la réinstallation de cette fleur métallique sur la place du communal (lieu à définir).
L'installation sera assurée par l'association Foyer Rural Villages en CheMain.

Travaux place du communal : Lionel Auber informe que M. Figuié interviendra avant la saison touristique pour une partie des travaux (fond de place + pose piquets). Les travaux concernant les devants de portes seront exécutés après la saison touristique.

Devis Marmiesse : Mme le Maire présente à l'assemblée un devis établi par M. Marmiesse pour le débroussaillage de l'ancien GR entre la RD42 et Courbous, d'un montant TTC de 960 €. Après discussion les élus donnent un avis favorable à la signature de ce devis.

Questions des administrés :

- **Franck Auber** demande à la commune une intervention pour surseoier à la vente de la maison forestière afin d'en faire un lieu d'accueil des réfugiés.
Les élus prennent note de la demande et la relayent auprès de l'ONF.

- **Anne Turlais** demande si le logement communal au-dessus de l'ancienne école peut être loué de façon précaire pour les saisonniers.
Compte tenu de la situation des réfugiés Ukrainiens et de l'urgence, après discussion les élus proposent de mettre ce logement à disposition gratuite de réfugiés, pour une durée de 6 mois.

Achat de la maison forestière : Mme le Maire demande à chaque élu de bien vouloir se prononcer sur l'éventuel achat de cette maison, actuellement en vente au prix de 130.000 €.

Au regard de l'endettement de la commune et de sa capacité à rembourser un emprunt, Paul Mousset informe les élus que l'aspect financier n'est pas bloquant.

Après un tour de table, 4 élus sont favorables, 2 sont opposés et 3 favorables avec réserves.

Il est convenu que Mme le Maire tiendra informé Monsieur Lavillaurex (responsable ONF) de l'intérêt porté par la commune à la maison forestière dans l'attente de la validation du budget.

*L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 23h00.*